

# PROGRAMME DE FORMATION

## Les risques domestiques

Code formation : F803

Nombre d'heures requis : 14 h.

Prérequis / Public : La formation s'adresse à tout le personnel, administratif, hôtelier, et soignant. Aucun prérequis n'est exigé.

Taux de réussite 2023 : Non concerné

Taux de satisfaction 2023 : Non concerné

Objectifs pédagogiques de la formation :

- Prévenir la survenue d'accidents domestiques au domicile, en fonction du public
- Connaître les comportements à adopter et bannir les « gestes réflexes »
- Gérer les risques d'accident en lien avec son intervention
- Formuler un conseil, une proposition d'aménagement avec tact et bienveillance
- Connaître les équipements domestiques (notamment en lien avec l'électricité)

Modalités : La formation est dispensée en présentiel dans les locaux de l'entreprise et/ou dans ceux de l'organisme de formation.

Délai d'accès : 48 h.

Tarifs : Sur demande.

Contact : [contact@conseilformation.fr](mailto:contact@conseilformation.fr)

Méthodes mobilisées : Enoncés théoriques, vidéos, documents écrits, partage d'expériences.

Modalités d'évaluation : Mises en situation, quiz, interrogations orales.

Accessibilité aux personnes handicapées : OUI.

Formateur(s) : Formateurs diplômés dans le secteur d'activité concerné.

Nombre de participants à la formation par session : 12 maximum.

**Préambule :** Près de 20 000 personnes perdent la vie chaque année en France à cause d'un accident domestique. Les plus exposés sont les personnes âgées et les enfants. Il est donc important de se former afin de savoir prendre toutes les précautions nécessaires afin de limiter ses risques.

Description détaillée :

**I. Connaître les différents risques domestiques :**

- Chute ;
- Brûlure ;
- Coupure ;
- Noyade ;
- Intoxication ;
- Piqure ;
- Electrocutation ;
- Etouffement.

**II. Etre en mesure d'assurer la prévention des risques domestiques**

- Visualiser les accidents électriques et leurs moyens de prévention/d'intervention ;
- Visualiser les risques de brûlures et leurs moyens de prévention/d'intervention ;
- Prévenir les risques d'intoxication et connaître les moyens d'intervention
- Savoir prévenir les risques d'étouffement et connaître les moyens d'intervention.

**III. Connaître et appliquer les méthodes de premier secours**

- Supprimer ou isoler un danger ;
- Alerter en fonction de l'accident, les secours d'urgence adaptés ;
- Agir face à une personne âgée qui s'étouffe ;
- Agir face à une personne âgée qui présente une plaie simple/grave ou une brûlure simple/grave ;
- Agir face à une personne âgée qui vient de faire une chute brutale.

**IV. Savoir réagir en cas d'incendie chez le bénéficiaire**

- Prendre contact avec les sapeurs-pompiers en composant le 18 ou le 112 ;
- « Là où il y a de la fumée, il ne faut pas aller » ;
- Savoir s'adapter à la situation (évacuez les lieux, sortir par une issue de secours la plus proche, fermer la porte de la pièce en feu) ;
- Ne pas se mettre sa vie en danger ni celle de la personne âgée.

## V. Savoir adapter son matériel en conséquence

- Peu importe le matériel utilisé, ne jamais se mettre en danger ;
- Respecter les règles de sécurité lors du travail en hauteur ;
- Savoir appliquer les bons réflexes en cas de défaillance électrique ;
- Respecter les règles d'hygiène.